L'AIDE EN MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

C'est quoi ?

Pour aider les ménages en difficulté à améliorer leurs conditions d'habitat, la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) peut proposer une aide pour l'achat de matériaux de construction destinée à de petits aménagements de l'habitat. (Hors cadre des aides en matériaux de construction de l'OPH et des Mairies). Cette aide s'inscrit dans le cadre d'un projet.

Pour qui ?

L'aide en matériaux de construction s'adresse aux personnes seules ou aux familles vivant dans des conditions d'habitat ayant des incidences sur la santé, la moralité, l'hygiène et la sécurité des personnes.

La notion d'urgence est un critère spécifique (sécurité et hygiène notamment).

Attention :

Les aides en matériaux ne peuvent être octroyées en cas de squat, de nouvelle construction, ou pour du matériel d'électricité sauf si les travaux sont faits par un professionnel.

Comment ?

Pour faire une demande d'aide en matériaux, le demandeur doit se faire connaître auprès de la circonscription DSFE de son lieu de résidence (cf. page 54) et remplir un formulaire.

Les difficultés et les besoins du ménages sont évalués lors d'une enquête sociale en considérant le projet du ménage.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- ☑ Absence ou peu de ressources ;
- ☑ Perte d'emploi ou accident de la vie ;
- ☑ Changement de situation familiale (exemple : décès, séparation brutale, conflits familiaux, aide à l'installation d'un parent isolé...) ;
- ☑ Prise en compte de la composition familiale (nombre et catégorie d'âge) : enfants, adultes, enfants en bas âges, personnes âgées ;
- ☑ Conditions de logement.